

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Cinq du mois de Juillet à Quinze heures et onze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 28 juin 2020, et dûment convoqués, se sont réunis au Palais des Sports et de la Culture du Gosier, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marcellin ZAMI, Conseiller municipal le plus âgé, puis du maire, monsieur Cédric CORNET, immédiatement après son élection, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. ALBERI Lucas – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

**Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

**ELECTION DES  
ADMINISTRATEURS ELUS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**INCM-2020-1S-DAG-07**

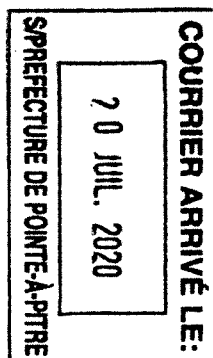
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L123-6 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° INCM-2020-1S-DAG-06 en date du 5 juillet 2020 fixant à dix-sept (17) le nombre d'administrateur du centre communal d'action social (CCAS) ;

**Vu** la liste déposée par madame Sandra MOLIA ;

**Considérant** que l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS s'effectue par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;



**Considérant** que le scrutin est secret ;

**Considérant** que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De procéder à la désignation par vote à bulletin secret au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

<b>Liste des candidats</b>	- Liste unique : « Au service de la population du Gosier »  Candidat placé en tête de liste : Madame Sandra MOLIA
<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	0
<b>Nombre de votants</b>	32
<b>Nombre de bulletins</b>	32
<b>Bulletin blancs</b>	3
<b>Bulletin nuls</b>	1
<b>Suffrages valablement exprimés</b>	28
<b>Répartition des sièges</b>	- Liste unique : 8 sièges

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Sandra MOLIA ;
- Madame Nina PAULON ;
- Monsieur Jules FRAIR ;
- Madame Elodie CLARAC ;
- Madame France URBINO ;
- Monsieur Teddy BARBIN ;
- Madame Liliane MONTOUT ;
- Madame Jocelyne VIROLAN.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

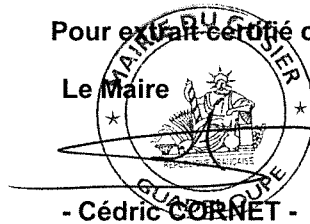
**Article 3 :** Le maire et la directrice générale des services, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
<b>20 JUL. 2020</b>
Et publication ou notification le
<b>20 JUL. 2020</b>

Fait et délibéré à Gosier, le 5 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

